

Séance du 11 janvier 2023

Membres en exercice :	15
Présents :	10
Votants :	10
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

---- L'an deux mille vingt-trois
le **11 janvier 2023** à 18 heures 15
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 4 janvier 2023

DCM N°5/2023

7-5

Envoyé en préfecture le 13/01/2023
Reçu en préfecture le 13/01/2023
Affiché le
ID : 004-210400131-20230111-2023DCM05-DE

Membres présents :

MMes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole, **CHAILLAN** André, **SECHEPINE** Elisabeth, **LATIL** Yves, **DANEL** Mauricette, **MACCARIO** Fabrice, **LERDA** Serge, **ARMINGOL** Elisabeth,

3 absents excusés : **DELMAERE** Christian **WALCZAK** Franck, **WEBER** Hélène.

2 absents : **ISNARD** Wilfried, **MARTINELLI** Nicolas

Secrétaire de séance : **ROBERT** Frédéric

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R :
RESTAURATION DE L'EGLISE**

---- Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que l'église est en mauvais état. Le clocher est fissuré et il y a des infiltrations d'eau par le toit. Il faudrait refaire l'étanchéité de la toiture et rénover le clocher.

---- L'estimation des travaux est de **22 900 € hors taxes**.

Une ligne aléa/inflation d'un montant de 10% du montant des travaux hors taxe est prévue soit 2 290 euros.

L'aide sollicitée portera donc sur un plan de financement prévisionnel de travaux de 25 190 euros.

---- Le conseil municipal a l'honneur de solliciter de l'État une aide financière dans le cadre de la DETR pour un taux de 40%, soit 10 076 €

---- Une aide financière va également être sollicitée auprès du Département dans le cadre du dispositif «FODAC 2023 », pour un taux de 40%, soit 10 076 €

---- La part d'autofinancement s'élèvera donc à 5 038 euros soit 20 % du montant des travaux.

--- **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

■ **SOLLICITE** de l'Etat une subvention dans le cadre de la DETR au taux de 40 %

■ **AUTORISE** le maire à entreprendre toutes démarches nécessaires à l'aboutissement de cette opération et à signer tous documents y afférents

----- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le maire,

René AVINENS



Le secrétaire de séance,

Frédéric ROBERT

